EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **07 novembre 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **sept novembre deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Anne FAUROT, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON**

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : **Marianne MAXIMI**

Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question 14 et donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO.

Rapport N° 1

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015

Débats et prises de positions de principe des divers groupes.

Rapporteur : Madame Françoise NOUHEN

Acte essentiel de la vie politique des collectivités territoriales, le débat d'orientation budgétaire 2015, le premier de l'équipe municipale nouvellement élue, s'inscrit dans une démarche volontaire de débats constructifs, pour l'avenir de notre Cité.

Il intervient dans un contexte économique international et national toujours très tendu. C'est dans un contexte économique difficile que s'inscrit le projet de loi de finances 2015, avec l'objectif de respect des engagements au sens du traité de Maastricht sur la stabilité : un déficit inférieur à 3% du PIB d'ici 2017 et le retour à l'équilibre structurel des finances publiques.

Dans ce scénario de redressement des finances publiques, l'Etat a réaffirmé que l'effort doit être porté et partagé par tous les acteurs économiques. C'est à ce titre qu'il est prévu que les collectivités locales contribuent à l'effort de redressement des comptes publics à travers, notamment, la réduction de la dotation globale de fonctionnement pour un montant de 11 milliards d'euros sur la période 2015-2017.

Face à cette situation de contraintes et de tension exercée sur les ressources, la municipalité a affirmé pour ce premier exercice budgétaire sa volonté de mettre en œuvre le programme pour lequel elle a été élue par les Clermontois autour du développement harmonieux, tout en garantissant une exemplarité dans la conduite des affaires publiques, en particulier dans la définition de la ligne budgétaire de la collectivité.

PREMIERE PARTIE

L'ANALYSE RETROSPECTIVE 2008-2013 DE LA SITUATION FINANCIERE DE CLERMONT-FERRAND ET LES TENDANCES ISSUES DE LA SITUATION 2014

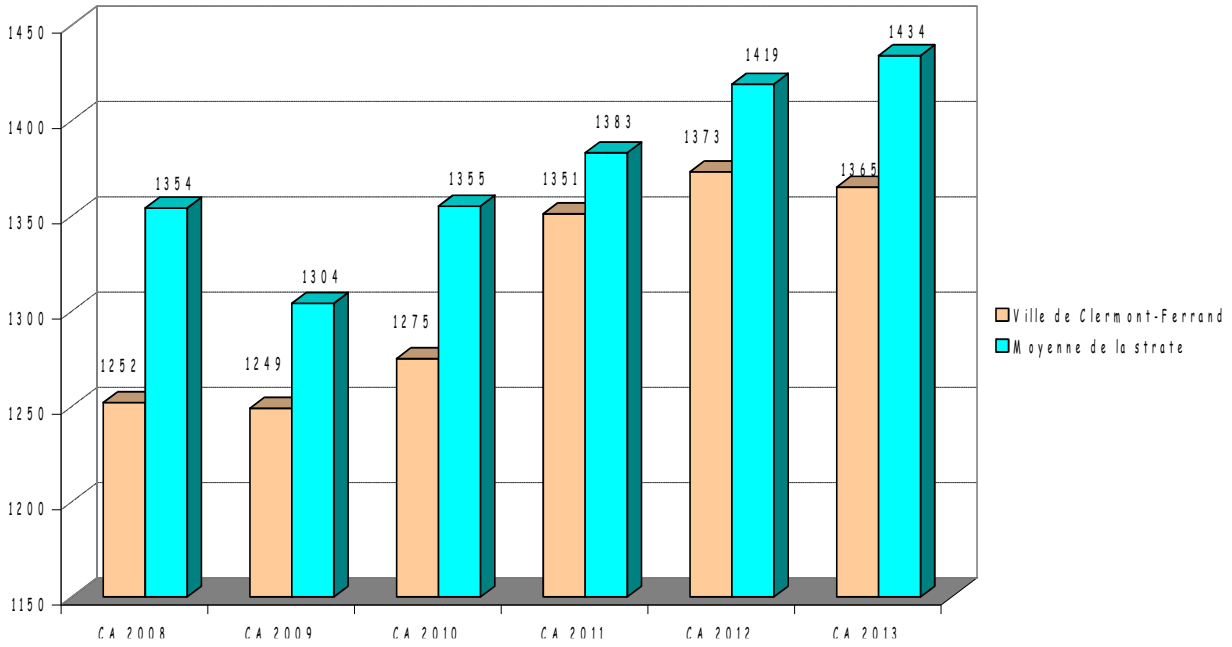
Dans un contexte économique difficile depuis plusieurs années, les principaux ratios financiers de la ville font apparaître une dégradation lente de sa situation financière et ce malgré une gestion responsable des deniers publics. L'endettement est contenu, le niveau d'investissement demeure élevé et la fiscalité est maîtrisée. Cependant, les dotations, à partir de 2014, connaissent une forte contraction et les dépenses de personnel sont en hausse du fait d'un certain nombre de mesures exogènes à la collectivité mais qui s'imposent à elle.

➢ Les recettes de fonctionnement :

Le montant par habitant des recettes de fonctionnement de la Ville se situe à un niveau bien inférieur à celui constaté pour les villes de la strate. Ce niveau s'explique en partie par le fait que le montant de DGF encaissé est inférieur à celui encaissé pour les villes de même strate.

Par ailleurs, le niveau de ces ressources est à rapprocher du niveau des dépenses de fonctionnement : à services publics comparables, la Ville de Clermont-Ferrand perçoit moins de recettes de fonctionnement que les villes de la strate et dépense moins que la moyenne de la strate.

Evolution du total des recettes de fonctionnement en € par habitant de 2008 à 2013
(Source : MINEFI - Comptes des Communes)

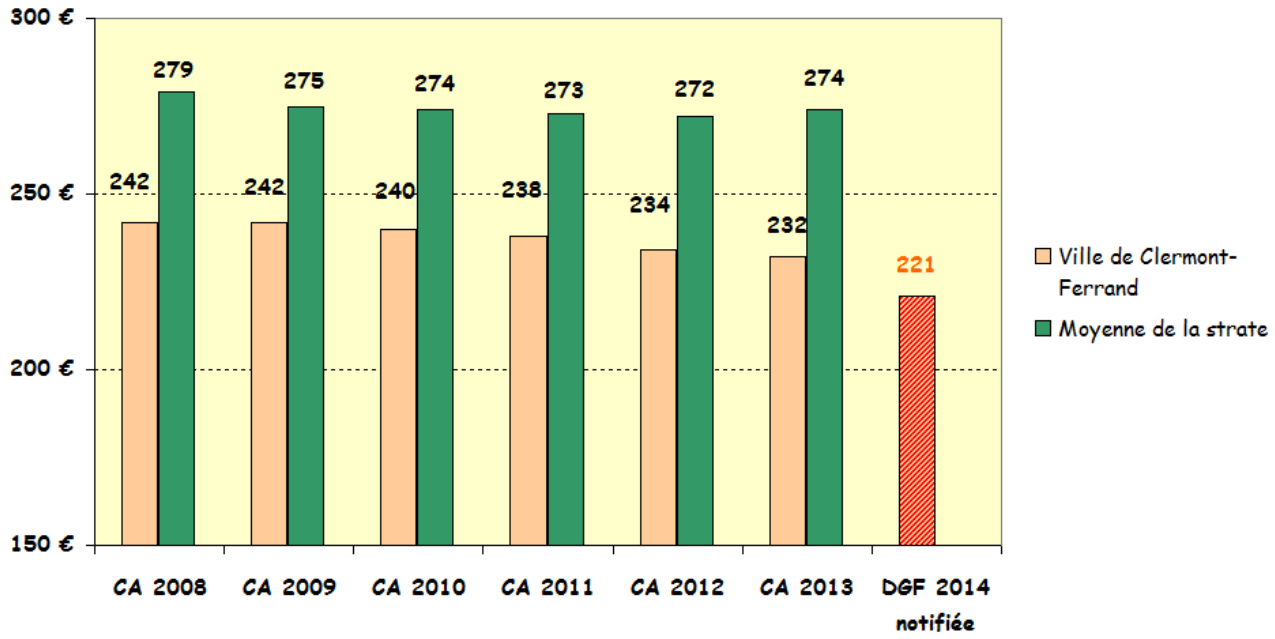


➢ **<u>La dotation globale de fonctionnement</u> :**

L'écart entre la DGF perçue par la Ville de Clermont-Ferrand et celle perçue par les villes de la strate se creuse par rapport à 2008, passant de 37 € à 42 € en 2013.

Historiquement, la prise en compte du potentiel fiscal dans le mode de calcul de la DGF a toujours été défavorable à la Ville de Clermont-Ferrand, qui bénéficiait historiquement de bases de taxe professionnelle élevées.

Evolution du montant de DGF perçu en € par habitant de 2008 à 2013
(Source : MINEFI - Comptes des Communes)



En 2014, la mise en œuvre du Pacte de Confiance et de responsabilité établi entre l'Etat et les Collectivités Locales a conduit à une réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement de 1,5 milliards d'euros. Cela représente 2 millions d'euros de recettes de moins pour la Ville.

➢ **<u>Une pression fiscale qui demeure inférieure à celle de la moyenne des grandes villes mais l'écart tend à se réduire</u> :**

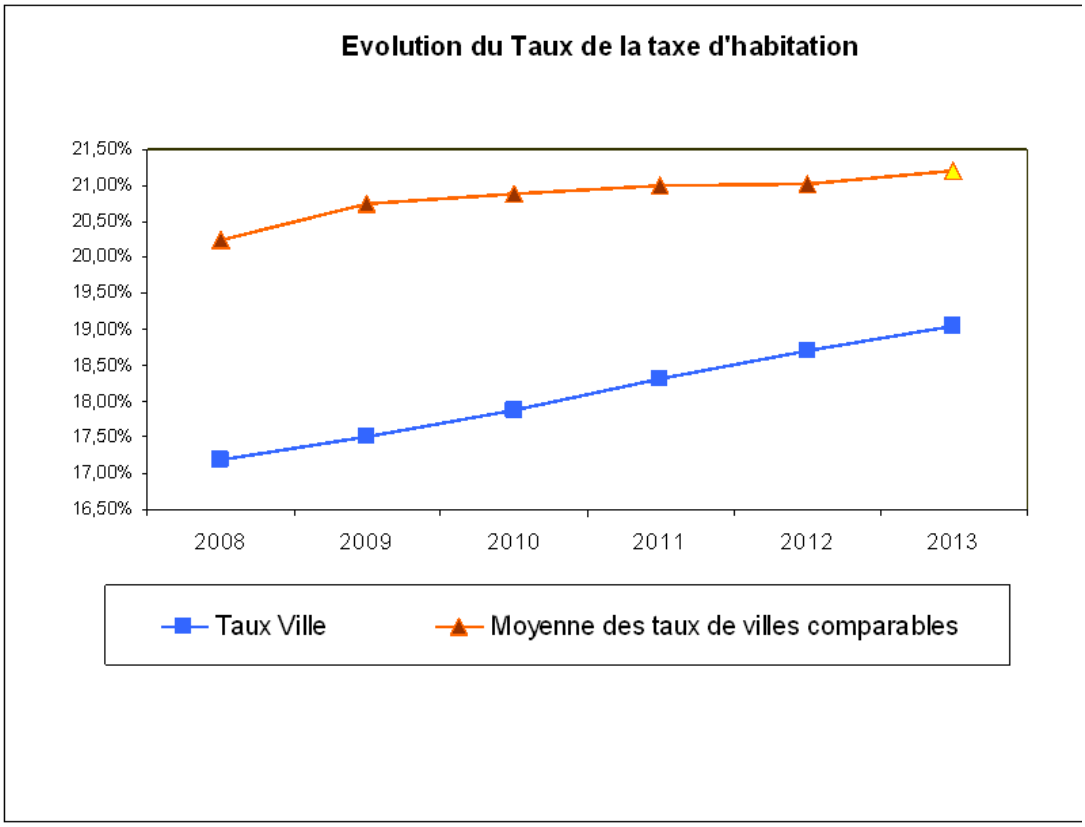
Il convient de mener une analyse rétrospective de l'évolution des taux d'imposition votés sur la commune de Clermont-Ferrand mais également de porter un regard sur l'évolution des bases physiques constituant l'assiette taxable.

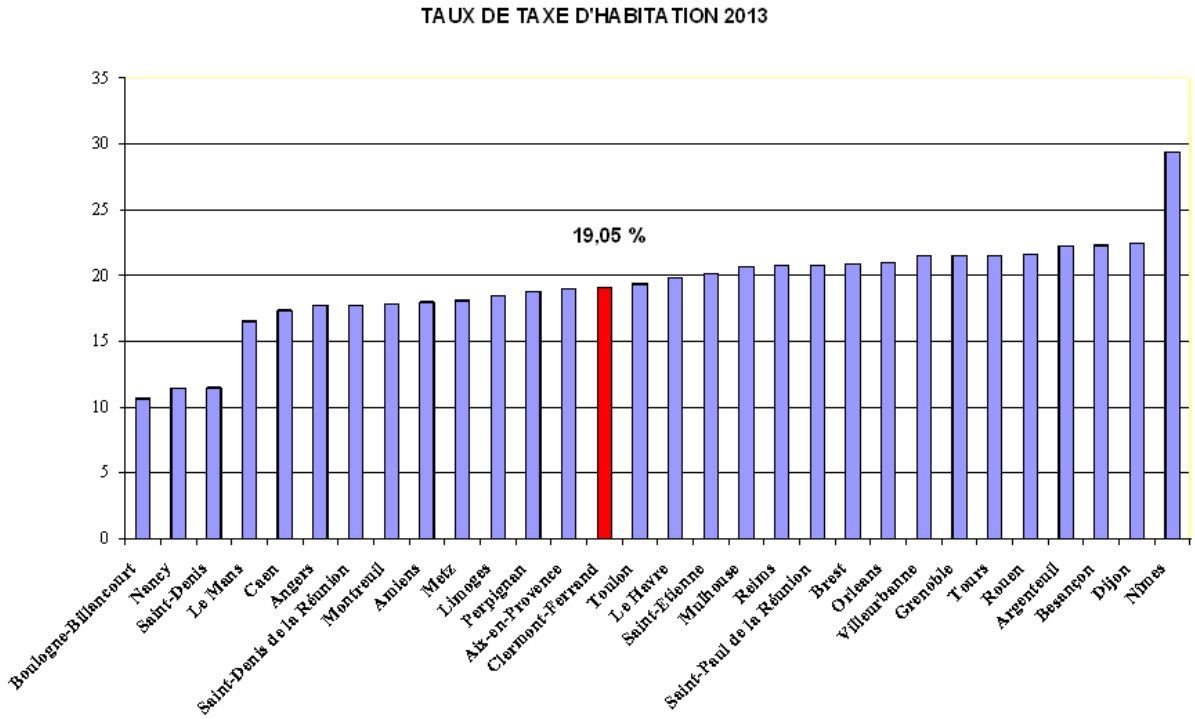
A ce titre, il est à prévoir un probable essoufflement du dynamisme de la fiscalité dans les années à venir lié notamment à deux facteurs :

- un ralentissement de l'évolution physique des bases est à craindre compte tenu de la conjoncture immobilière déprimée,
- une baisse tendancielle du coefficient de revalorisation voté par le Parlement est prévisible dans le cadre des lois de finances au niveau de l'inflation. Pour 2015, le taux de revalorisation pourrait être de l'ordre de 0,5 %,

 La taxe d'habitation :

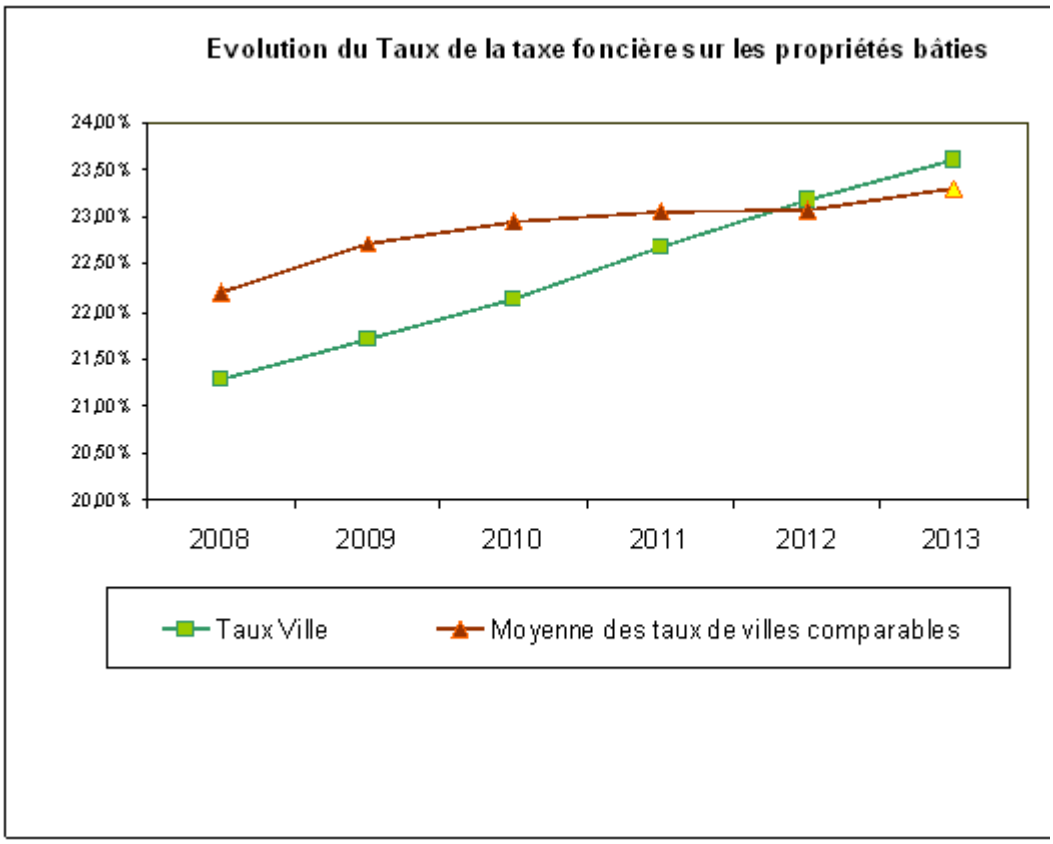
Avec un taux de taxe d'habitation de 19,05 % en 2014, identique à celui de 2013, la Ville de Clermont-Ferrand marque sa volonté de maîtriser la pression fiscale et reste en dessous du taux moyen de la strate (21,01 %)



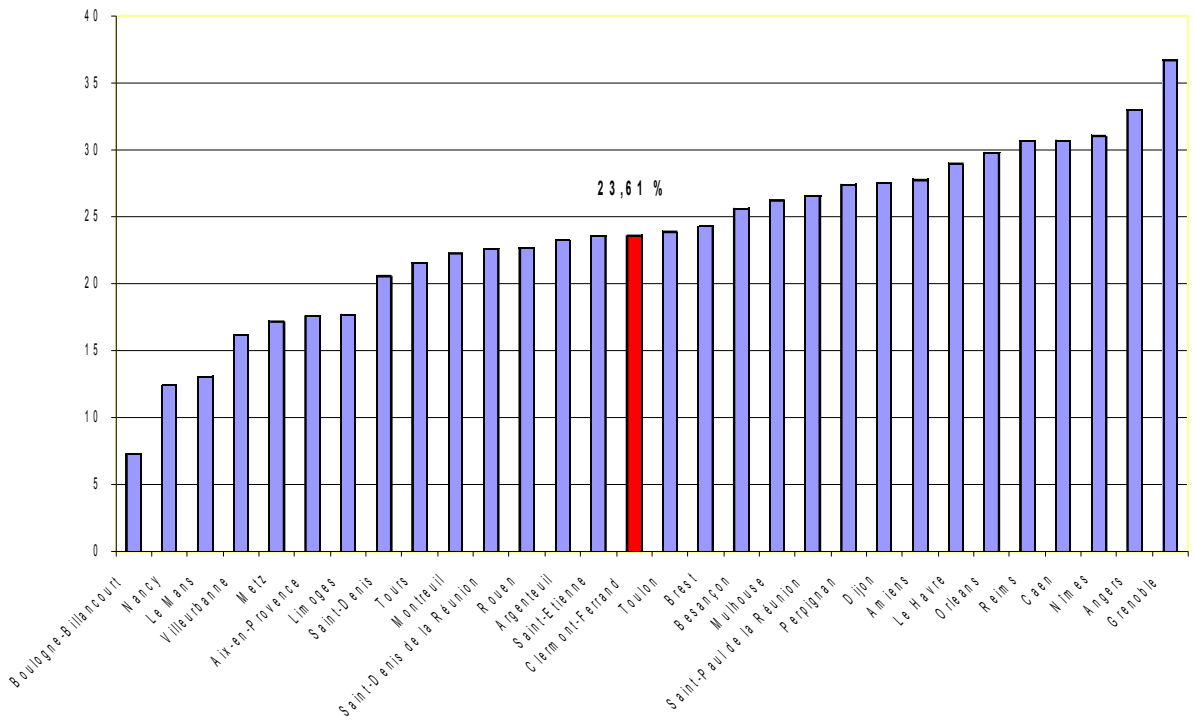


 La taxe foncière sur les propriétés bâties :

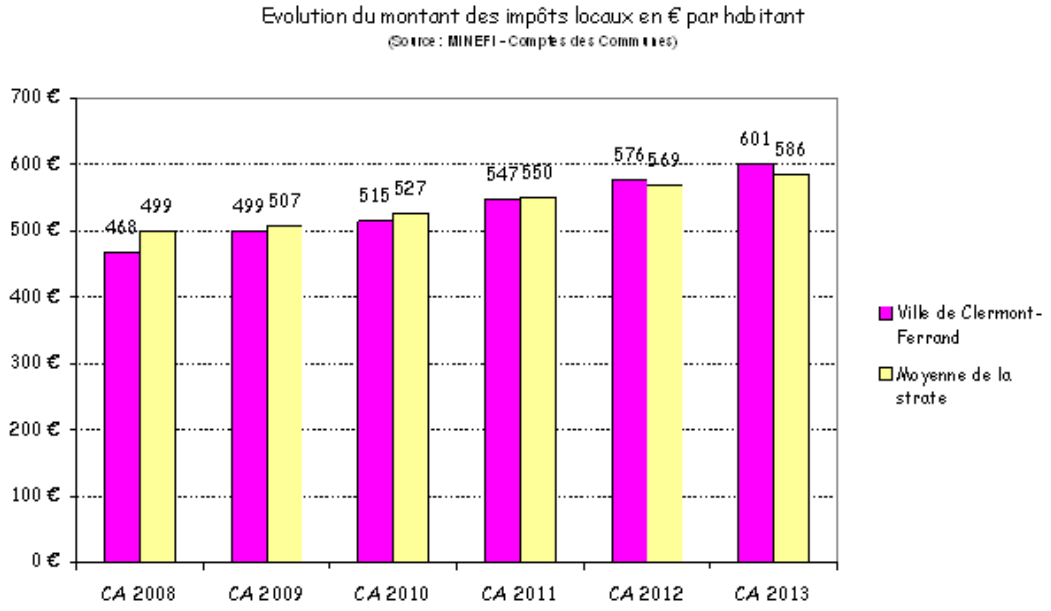
Avec un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 23,61 % en 2014, identique au taux de 2013, la Ville de Clermont-Ferrand se situe à un niveau légèrement supérieur au taux moyen de la strate (23,08 %).



Cependant pour 2014, la Ville reste encore dans la moyenne basse du panel, à un niveau sensiblement équivalent à celui de Saint-Etienne (23,55 %), mais largement inférieur à celui de Grenoble (36,73 %).

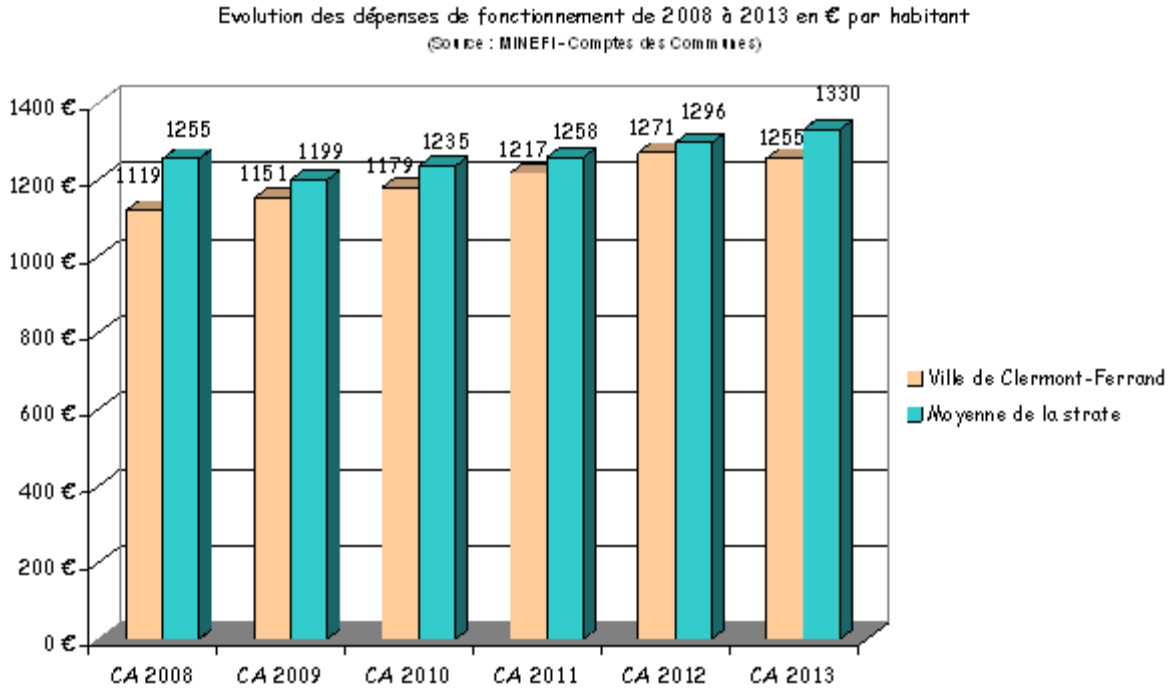


Compte tenu de l'évolution plus rapide des taux d'imposition de la fiscalité directe locale, le montant des impôts locaux par habitant se situe à un niveau légèrement supérieur à celui de la strate.

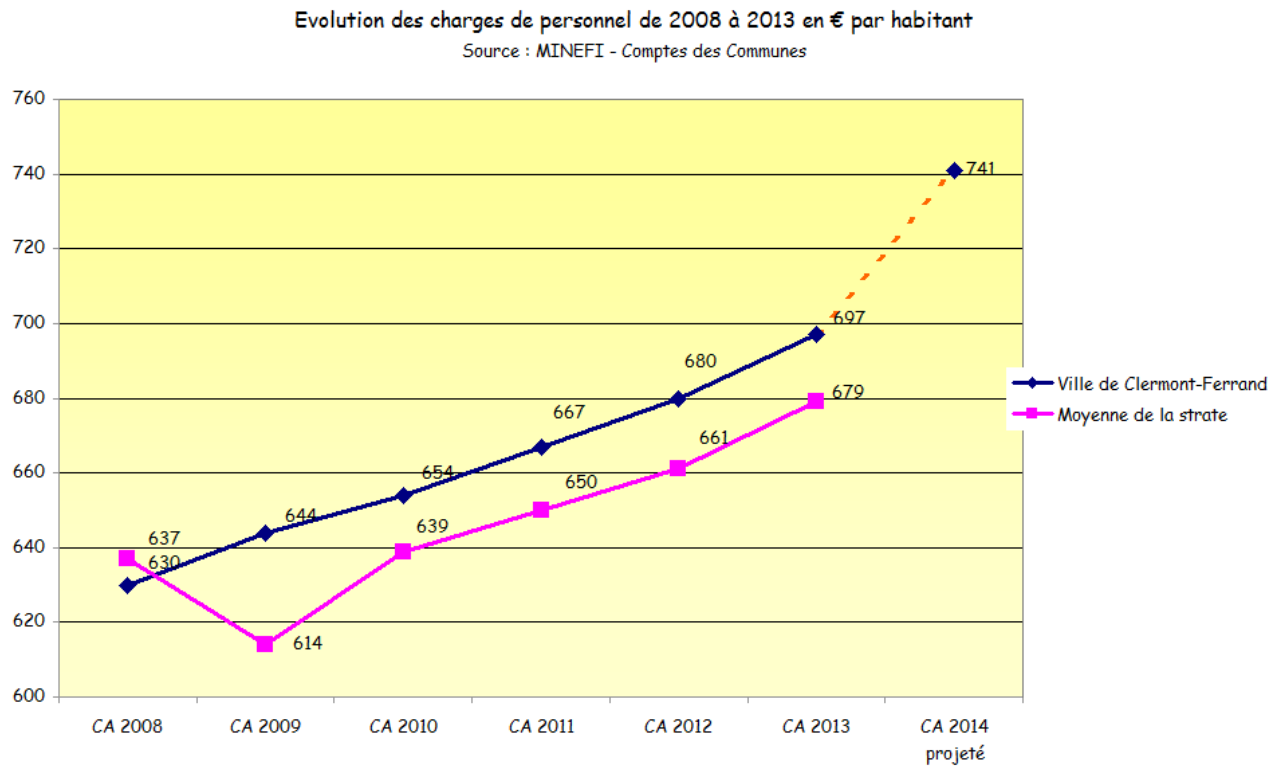


➢ Les dépenses de fonctionnement :

L'année 2013 marque une légère baisse du montant par habitant des dépenses de fonctionnement, contrairement aux autres collectivités de même strate et conserve un montant plus faible (1 255 €) que la moyenne (1 330 €). Ce niveau structurellement plus faible des dépenses effectuées que celui des villes de la strate s'explique par une adéquation avec notre volume moins important de recettes par rapport aux autres collectivités de la strate.



➢ Les dépenses de personnel :



Corrélativement, les charges de personnel depuis 2008 ne cessent d'augmenter et ce au même rythme que celles des collectivités de même strate. Cela tient principalement à des facteurs exogènes :

- l'évolution des cotisations CNRACL, le taux de contribution passant de 28,85 % en 2013 à 30,40 % en 2014,
- la revalorisation des rémunérations des catégories C et B, réalisée sur 2014, afin de permettre une augmentation des plus bas salaires, représente une dépense de l'ordre de 1,1 M€.
- la mise en place des nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée 2013.

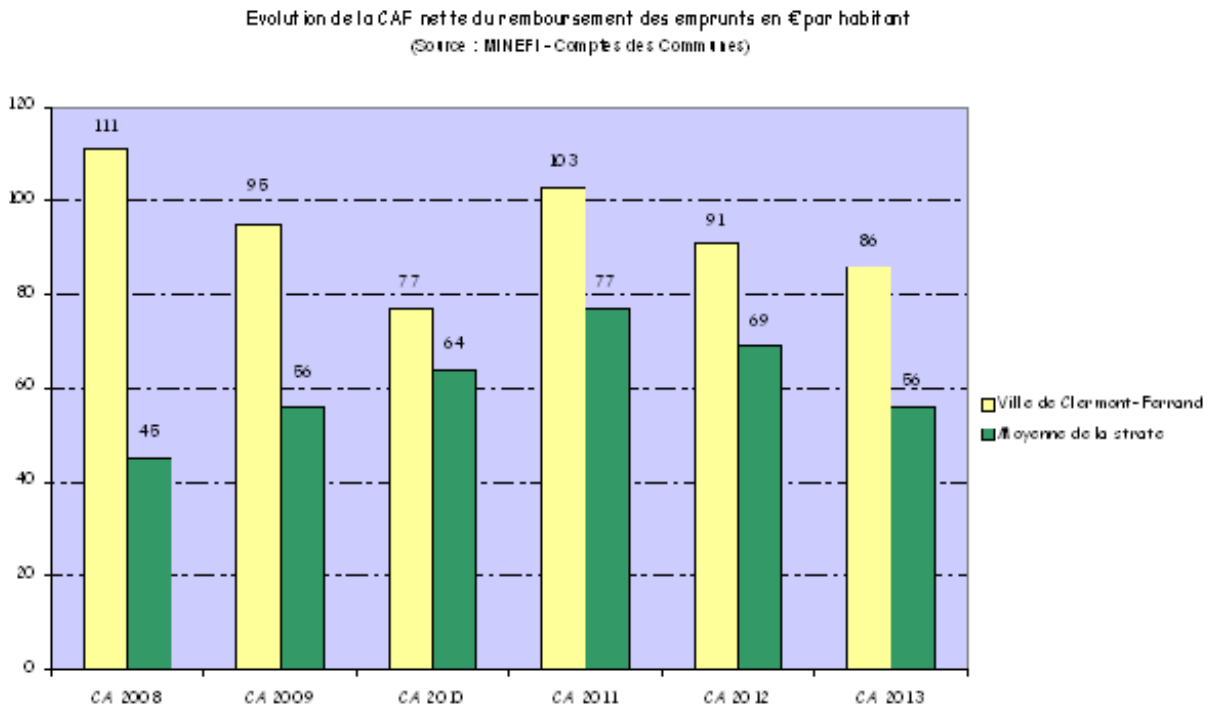
Leur poids dans le budget total impose, pour faire face à la contrainte financière, une attention soutenue à leur évolution.

➢ **L'autofinancement :**

La capacité d'autofinancement dégagée par la Ville de Clermont-Ferrand représente 6,3 % des recettes de fonctionnement contre 3,88 % pour les villes de la strate, mais se dégrade par rapport à 2012, puisque les investissements importants, réalisés sur 2013, ont été financés en partie par l'autofinancement.

Compte tenu de l'effort d'investissement qui s'est poursuivi en 2014, il y a lieu de prévoir une dégradation de notre capacité d'épargne.

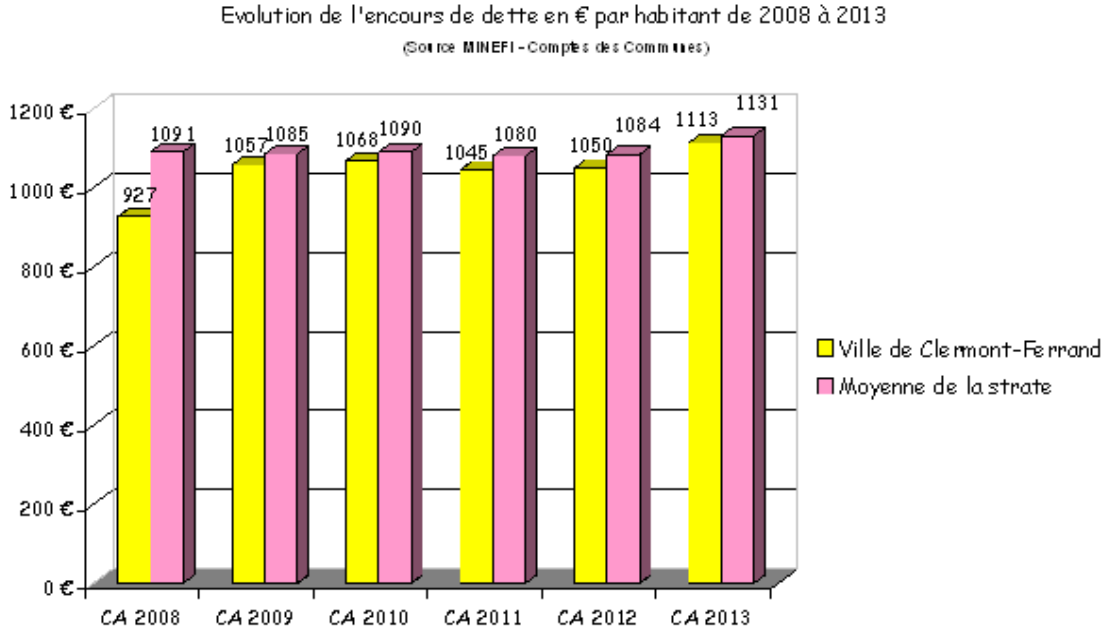
Ce critère est un élément essentiel des finances publiques, puisque le niveau d'autofinancement net conditionne la possibilité de maintenir un niveau d'investissement satisfaisant sans recourir trop fortement à l'emprunt.



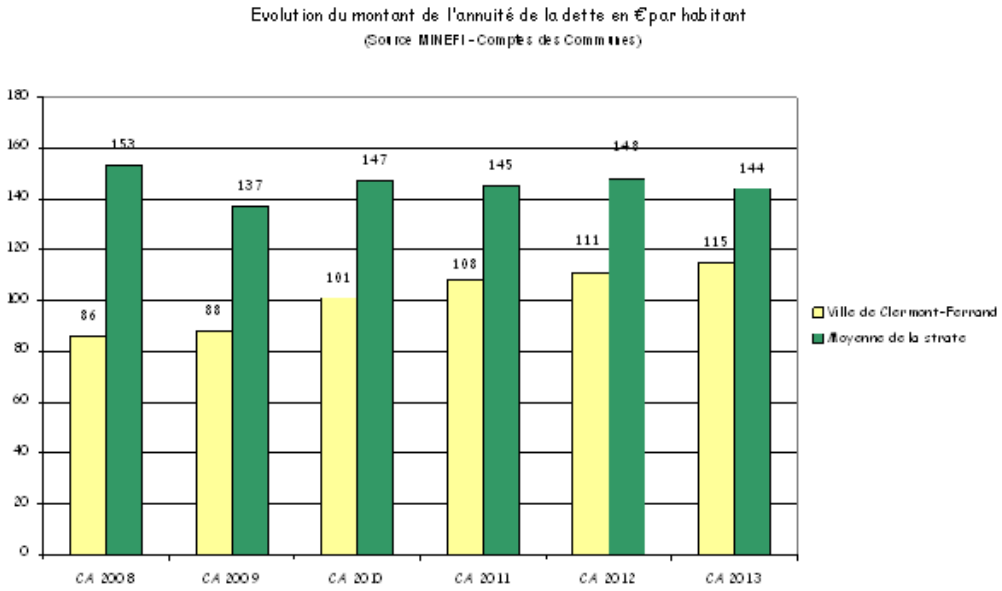
Pour autant, et malgré cet écart, l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville suit la même pente que celle des communes de même strate avec une dégradation régulière depuis 2011.

➢ **<u>Un endettement qui demeure inférieur à la moyenne de la strate</u> :**

- l'encours de la dette (capital restant dû) au 31 décembre 2013 se situe à 1 113 € par habitant à Clermont-Ferrand pour une moyenne de 1 131 € pour la strate des villes de plus de 100 000 habitants appartenant à un groupement à taxe professionnelle unifiée.
 Même si le niveau d'endettement de la Ville reste inférieur à celui constaté au niveau de la strate, il est à noter une tendance de dégradation de notre niveau d'endettement.



■ l'annuité d'emprunt (remboursement capital et paiement des intérêts) est de 115 € par habitant à Clermont-Ferrand pour une moyenne de la strate à 144 €, soit un écart de 20 % qui tend là aussi à se réduire.



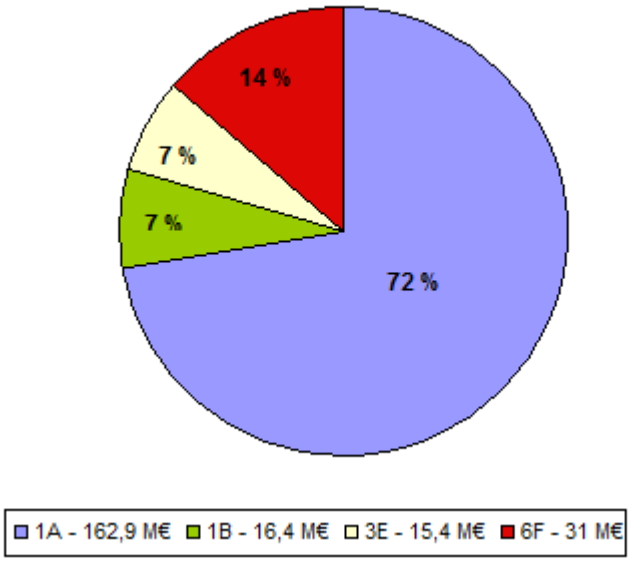
Au 6 octobre 2014, la dette globale de la Ville (budget principal et budgets annexes) s'élève à 225,7 M€.

Le taux moyen à cette date est de 3,59%.

La circulaire ministérielle du 25 juin 2010 établit, en son annexe 4, une typologie permettant la classification des produits de financement en fonction des risques qu'ils comportent, d'une part, à raison de l'indice et d'autre part, de la structure du produit. Le tableau des risques se présente comme suit :

INDICE SOUS-JACENTS		STRUCTURES	
1	Indices zone euro	A	Taux fixe et taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe(snes unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écarts entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecarts d'indices zone euro	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro ou écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecarts d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F	Autres type de structure

Pour la Ville, la répartition de l'encours selon cette classification est la suivante :



La répartition de l'encours est à la fois équilibrée entre taux fixes, variables et structurés et diversifiée entre les différents indexes (euribor, TAG, CMS,…).

SECONDE PARTIE

LES ORIENTATIONS DE LA VILLE POUR LE BUDGET 2015

A – Un budget contraint mais qui ne perd pas le cap

L'année 2014 représente une année de changement majeure pour la vie de notre collectivité du fait des élections municipales au printemps dernier qui a vu le fort renouvellement de l'équipe municipale:

Le nouvel exécutif a affirmé comme **priorité municipale l'enfance**, aussi bien du point de vue éducatif que de la petite enfance. C'est ainsi que le Maire souhaite permettre à tous les enfants d'accéder à des services publics de qualité tout en favorisant l'égalité territoriale. Qu'ils s'agissent des frais de fonctionnement ou d'investissement, le budget sera construit avec une attention toute particulière pour ce domaine.
Plus globalement, l'équipe municipale a fait du **développement harmonieux** son ambition pour Clermont-Ferrand. Les Clermontois veulent en effet conserver leur art de vivre fait de solidarité quotidienne et d'un cadre de vie agréable tout en étant conscient que leur Ville doit prendre toute sa place comme métropole française. C'est pourquoi le budget 2015 sera orienté selon ces deux axes. L'harmonie d'une part, ce sont bien évidemment les politiques sociales, la politique éducative et la tranquillité publique. Mais il s'agit également de la décliner dans les politiques urbaines et de développement durable.
Le développement d'autre part, peut se traduire par notre ferme volonté d'une attractivité à la hauteur de nos atouts nombreux. Nous voulons mettre en valeur les activités dans les domaines culturels et sportifs qui sont de qualité certaine. Il nous faudra aussi accentuer les dynamiques à l'œuvre dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, du point de vue des publics – étudiants, chercheurs et enseignants – comme des acteurs que sont les entreprises, les laboratoires voire les institutions. De même, nous avons à renforcer notre position à l'international. Tout cela se fera par le déploiement des politiques publiques mises en œuvre depuis plusieurs années mais également par la prise d'initiatives novatrices telles les Etats Généraux de la Culture et la Conférence économique annuelle.
C'est dans ce cadre que le processus de passage de Clermont Communauté en Communauté urbaine prend tout son sens. Non seulement, il sera un acte fort pour rationaliser, rendre cohérentes et efficaces nos politiques publiques. Mais il nous donnera également une force de frappe sans précédent pour développer tout notre territoire.

Cependant, cette ambition ne pourra se concrétiser qu'à la condition d'une **exemplarité** sans faille. Cela nécessite une sobriété et une constance de tous les instants, en particulier dans la dépense publique.

B – Un contexte en mutation

1- des réformes structurelles en cours qui viennent bouleverser le paysage du monde territorial

Le projet de Loi « Notre » portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, présenté en conseil des Ministres le 18 juin 2014, a été adopté le 23 juillet par les députés et sera examiné par le Sénat début novembre 2014.

Ce projet dont l'objet essentiel est de renforcer les compétences des régions aura inéluctablement un impact sur l'avenir de tous les niveaux des Collectivités Locales que ce soit en termes de compétences exercées sur le territoire, de partenariat, de ressources financières, de moyens d'actions.
C'est aussi un nouveau seuil des intercommunalités fixé à 20 000 habitants qui est prévu dans le dispositif de réforme proposée par le Gouvernement. Une nouvelle carte des communautés de communes pourra donc être dessinée très près de notre territoire.

Forte de ces réflexions, la Ville de Clermont-Ferrand se doit d'imaginer demain, décider de sa place dans le monde et porter la réflexion de l'avenir de notre Cité au cœur de projets plus globaux tels que le passage de communauté d'agglomération en communauté urbaine.

2 – des décisions qui auront un impact sur les finances communales :

a - Les mesures du Projet de Loi de Finances 2015 en cours de discussion au Parlement :

Dans le cadre de la stratégie globale de redressement des comptes publics, le Gouvernement associe les Collectivités Locales de façon proportionnée à leurs poids dans les équilibres des finances publiques. C'est ainsi qu'il prévoit une réduction de 11 milliards d'euros sur trois ans soit 3,67 milliards d'euros pour 2015 sur la seule Dotation Globale de Fonctionnement. Pour le seul bloc communal, cela représente une diminution de 2,07 milliards d'euros dont 1,45 milliard d'euros sur les communes et 0,62 milliard d'euros sur les groupements intercommunaux.

Pour contrecarrer cette perte importante de ressources pour les Collectivités Locales, le gouvernement propose une évolution dynamique de la péréquation puisque la péréquation verticale augmentera de 228 M€ et que la péréquation horizontale augmentera de 230 M€. Ces dispositions ont l'objectif d'atténuer fortement l'impact de la baisse des dotations pour les collectivités dont les ressources sont les plus faibles.

De même le Projet de Loi de Finances pour 2015 prévoit aussi la suppression de la taxe sur les spectacles, les jeux et les réunions sportives. Cette proposition, qui pourrait être compensée par de la TVA pour les communes concernées suivant les discussions en cours, s'inscrit dans une démarche de l'Etat de suppression des impositions dont le produit est nul ou dont le rendement est faible avec des coûts de gestion élevés. Pour la Ville de Clermont-Ferrand, elle représente cependant un produit de 600 000 euros par an.

Concernant l'ensemble des dotations de l'enveloppe normée qui servent de variables d'ajustement aux concours financiers de l'Etat en faveur des Collectivités Locales, elles pourraient être amputées par l'application d'un coefficient de minoration de 39 % par rapport au taux défini dans la précédente Loi de Finances.

D'autres mesures auront une incidence directe sur le projet de BP 2015 en ce qui concerne les dépenses de personnel :
- Le taux de contribution de la CNRACL est d'ores et déjà fixé à 30,45 % pour 2015,
- La seconde tranche de la revalorisation des rémunérations des catégories C et B est prévue au 1er janvier 2015.

b - Des réflexions en cours pour 2016 :

Une réforme de la dotation Globale de Fonctionnement est à l'étude. Le gouvernement a annoncé le lancement d'une concertation relative à la nouvelle DGF pour une mise en œuvre en 2016. Un versement de la DGF au seul budget communautaire pourrait être envisagé. De plus, depuis le vote de la loi MAPTAM, le montant de la DGF est fixé en fonction du coefficient de mutualisation ce qui aura vraisemblablement des conséquences sur le montant de la DGF effectivement perçue par la Ville et Clermont Communauté.

La dépénalisation des infractions de stationnement :
La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite loi MAPTAM du 27 janvier 2014 prévoit la dépénalisation des infractions de stationnement à compter du 1er janvier 2016. Le non paiement du montant de stationnement ne sera plus pénalisé et sera remplacé par une redevance d'occupation du domaine public. Le montant de cette redevance sera fixé par le Conseil municipal et devra correspondre aux avantages procurés à l'occupant dudit domaine. Le non paiement de cette redevance donnera lieu au versement du forfait de post-stationnement. Cependant, ce forfait de post-stationnement ne pourra pas être supérieur à une journée de stationnement dans la zone considérée, ce qui sera en dessous des 17 euros appliqués actuellement. Il est ainsi fort probable que la ville subisse une perte de recette supplémentaire en 2016.

La poursuite de l'augmentation des taux de cotisation de la C.N.R.A.C.L. jusqu'en 2017 aura un impact sur les finances de la Collectivité, l'objectif global de cette évolution étant un alignement des taux de cotisation de la C.N.R.A.C.L. sur ceux des salariés du privé.

C – Une volonté d'efficacité et de sobriété

Compte tenu de ce contexte économique incertain et des perspectives de raréfaction des ressources, la Collectivité s'est engagée dans un process de sobriété de la dépense.
Toutes ces circonstances doivent inciter la ville à mettre en œuvre un véritable plan d'action pour la préparation du Budget Primitif 2015 à la hauteur de nos ambitions.

Le plan d'action mise en œuvre par la Ville pour la préparation du BP 2015 a été guidé par un certain nombre de principes :

- une gouvernance rénovée alliant transparence et participation,
- une méthodologie de travail permettant une plus grande transversalité.

Monsieur le Maire a donc élaboré une lettre de cadrage destinée à fixer un cap pour tous les services de la Ville, dont les principaux axes sont les suivants :

- la masse salariale doit être encadrée par un taux d'évolution maximum fixé à 1,4 %,
- les charges à caractère général devront baisser globalement de 6,5 %,
- les subventions devront être stabilisées au niveau de 2014,
- les produits des services et du domaine augmenteront de 2 % et de manière différenciée en fonction des tarifs,
- le niveau des dépenses d'investissement exécutées au titre de 2015 à hauteur de 35 millions d'euros.

Parallèlement, des actions de maîtrise des dépenses courantes ont été engagées, qui se traduisent notamment par le lancement d'un audit d'optimisation du parc de véhicules, mais également un réexamen des conditions d'utilisation des téléphones, du matériel d'impression.... La maîtrise des charges passe aussi par une politique de gestion active du patrimoine de la collectivité. Dans le cadre de cette démarche participative, un calendrier a été mis en place.

Dès la fin de mois de juin, chaque service a pu faire ses premières demandes de crédit pour le budget de 2015. Le 5 juillet un séminaire des adjoints s'est réuni afin d'examiner les propositions et de fixer des orientations pour que chaque direction puisse retravailler ses propositions pendant l'été et en faire de nouvelles pour la mi-août. Des commissions d'arbitrage pluri-disciplinaires se sont réunies en septembre afin d'harmoniser les budgets de chacun. Des commissions RH conviant l'ensemble des directions se sont tenues pour avoir un pilotage le plus fin de la masse salariale. Enfin, une commission ad hoc sur les investissements s'est déroulée en octobre afin de faire des propositions de priorisation des projets et d'engager un process de pluriannualité de nos investissements.

La synthèse des propositions a été produite lors du bureau municipal du 13 octobre. Le débat d'orientation budgétaire du 7 novembre permettra de fixer les orientations politiques des dépenses et recettes de la ville et de finaliser la proposition de budget primitif qui sera soumis au conseil le 19 décembre.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 novembre 2014

Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe aux Finances

Madame Françoise NOUHEN